

Règlement d'attribution des bourses de la SFO

Conditions de participation à la bourse de la recherche

Une bourse de recherche de **15 250 €** sera attribuée au cours du Congrès 2006 par la SFO à un jeune chercheur pour mener à bien ses recherches au cours de l'année qui suit.

Les conditions pour concourir sont les suivantes :

- être Membre de la SFO au moment de l'attribution de la Bourse ;
- être âgé de moins de 35 ans révolus au moment de l'attribution de la Bourse ;
- avoir remis au secrétariat de la SFO au plus tard fin février un résumé d'une page maximum du projet de recherche ;
- s'engager à présenter en 10 minutes le projet devant le jury d'attribution de la Bourse au cours du congrès ;
- s'engager sur l'honneur à ne pas avoir reçu ou ne pas recevoir d'autres Bourses pour le même travail de recherche.

La décision d'attribution sera prise par un jury de 9 Membres au cours d'une séance spéciale de présentation des projets organisée au cours des premiers jours du Congrès. La remise de la Bourse se fera lors de l'Assemblée Générale de la SFO le mardi matin dans le Grand Auditorium du Palais des Congrès.

Le versement de la Bourse se fera en 2 temps :
 - 5 000 € à l'attribution de la Bourse,
 - 10 000 € à la fin des travaux.

Le jury sera constitué de 5 Membres du Conseil d'Administration et de 4 Ophtalmologistes choisis parmi les Membres de la SFO pour leurs compétences scientifiques. Le jury pourra s'adjoindre des experts non Membres de la SFO, français ou étrangers, pour faciliter l'appréciation des projets de recherche.

En cas d'égalité stricte entre 2 candidats que le jury estimerait ne pas pouvoir départager, la Bourse pourra être divisée en deux Bourses de 7 625 Euros.

Conditions de participation à une bourse de la francophonie

1. La Bourse est destinée à un jeune Ophtalmologiste formé ou en cours de formation âgé de moins de 35 ans et ne résidant pas en Europe. Les dossiers de candidature doivent être adressés avant fin janvier. Ils sont étudiés au Conseil d'Administration au cours duquel deux lauréats sont choisis.

2. Le montant de la Bourse est fixé à **5 000 €**. Elle est remise sous forme d'un chèque lors de l'Assemblée Générale qui précède la présentation du Rapport, le mardi matin. Les lauréats assureront leurs frais de voyage et de séjour.

3. Le candidat s'engage :

- à transmettre son travail au secrétariat de la SFO par e.mail sfo@sfo.asso.fr **avant le 1^{er} janvier** de l'année du congrès en utilisant le formulaire de soumission des résumés téléchargeable sur le site internet de la SFO : www.sfo.asso.fr, rubrique Bourse de la Francophonie, de façon à pouvoir le publier dans le programme du congrès et le présenter comme une communication libre **le lundi**. La communication ne peut pas faire l'objet d'une autre présentation orale ou affichée sur le même thème ;
- à joindre à son dossier un curriculum vitae et l'avis de son responsable d'enseignement.

4. La présence des boursiers est obligatoire pour la remise du prix pendant l'Assemblée Générale le mardi matin à 12 h dans le Grand Auditorium du Palais des Congrès de Paris.